

Compte rendu du CTSD du 5 février 2015.

Cinq points sont à l'ordre du jour de ce CTSD :

1. Installation du nouveau CTSD suite aux élections professionnelles : 2 représentants de l'administration, monsieur le directeur académique des Services Départementaux de l'Education Nationale et monsieur le secrétaire général de la DSDEN du Doubs, 10 représentants des personnels : 5 FSU, 3 UNSA éducation, 1 SGEN-CFTD et 1 FNEC-FC-FO.

2. Approbation des comptes rendus de séances antérieures.

3. Préparation de la rentrée 2015 dans le 2^o degré : méthode de répartition de la dotation départementale.

Le DASEN demande un vote sur sa proposition d'attribution de moyens : 7 votes contre (FSU, SGEN-CFDT-FO) et 3 abstentions (UNSA éducation).

La méthode de répartition de la dotation départementale est acceptée en l'état. Il aurait fallu un vote UNANIME défavorable des représentants des personnels présents ayant voix délibérative sur un projet de texte pour que ce dernier fasse l'objet d'un réexamen et qu'une nouvelle délibération soit *organisée*. (article 18 du règlement intérieur du CTSD).

4. Carte de l'éducation prioritaire : Présentation des secteurs de collège et des écoles REP+ et REP.

La FSU fait remarquer qu'aucune nouvelle école élémentaire et maternelle des anciens secteurs de collège ECLAIR ou RRS n'intègre le dispositif, or la « sociologie » des quartiers a forcément évolué depuis la mise en place des ZEP. Cette situation nous interroge. D'autre part, aucune école ne dépendant pas d'un secteur de collège REP ou REP+ n'est intégrée. Pourtant certaines écoles correspondent largement aux critères retenus.

Le DASEN fait remarquer qu'il sait bien que les écoles du quartier de La Grette répondent plus que largement aux critères mais que le ministère ne prend en compte que les secteurs de collège.

5. Pour information : Affelnet 6^e.

Nous faisons remarquer au secrétaire général qui préside la séance après le départ du DASEN que les textes prévoient une consultation du CTSD sur ce sujet et non pas un point d'information.

Nous insistons sur la surcharge de travail demandée aux directeurs d'école ayant en charge des classes de CM2. Nous dénonçons les réunions convoquées par bassin de 17h30 à 19h30 (à récupérer sur quel quota horaire?) pour une présentation magistrale du dispositif via un power-point.

Monsieur le secrétaire général met au vote la proposition : 6 votes contre (5 FSU, 1 FO) 4 abstentions (3 UNSA éducation, 1 SGEN-CFDT). L'application Affelnet à la charge des directeurs est donc validée.